

## **Conseil Municipal**

### **JEUDI 23 JANVIER 2014**

**Présents :** Monsieur Pierre FESQUET, Maire

Mesdames : Sylvie JULLIAN-CHAMBOULEYRON, Christine LAUZE

Messieurs : Philippe GODE, Etienne DIVOUX, Jean-Pierre PASCAL, Jean-Luc VEDRINES, François FAURE, Frédéric RIGAL, Hugues DELEMAR.

**Procurations :** Christine CHOQUET à Christine LAUZE

**Secrétaire de séance :** Philippe GODE

#### **Délibérations :**

##### **D1 : Avenant maîtrise d'œuvre « aménagement mairie »**

Suite à la délibération du 10/11/2011 demandant un nouveau chiffrage pour les travaux envisagés, chiffrage s'élevant à 138 097.51 € H.T. au lieu de 107 550.00 € H.T. il est nécessaire d'ajuster la rémunération du cabinet s'élevant à 15 279.83 € H.T. au lieu de 11 830.50 € H.T.

Il est nécessaire de modifier également la composition de l'équipe Ingénierie, M. BRUNEL Jean-Louis assurera la mission BET à la place de SIB ingénierie mise en liquidation judiciaire.

**POUR : 11                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

##### **D2 : Attribution des marchés pour l'aménagement de la mairie**

Insuffisamment renseignée, l'attribution est ajournée.

##### **D3 : ONF piste DFCI de la Baraque à Can des Noyers**

Création d'une servitude de passage : M. le Maire informe le conseil municipal du lancement d'une procédure d'établissement de servitude DFCI de passage et d'aménagement d'une piste pour assurer la continuité des voies de défense des forêts contre l'incendie. Le dossier est consultable en Mairie, les propriétaires peuvent faire connaître leurs observations auprès de Monsieur le Préfet.

Une fois la servitude établie, une commission vérifiera la mise aux normes.

**POUR : 11                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

##### **D4 : Convention d'occupation de terrains domaniaux**

Le réseau d'alimentation du réservoir d'Appias, ce dernier, ainsi qu'une partie du réseau de distribution, occupent une partie du terrain situé en forêt domaniale.

Le conseil municipal doit délibérer pour habilitier M. le Maire à signer la convention d'occupation du terrain.

La convention est consentie moyennant le paiement d'une redevance annuelle résultant de l'occupation forestière et des contraintes y afférents sur la base suivant :

- Canalisations            156 €
- réservoir                    100 €
- **Total**                        **256 € annuel**

**POUR : 4                      CONTRE : 1                      ABSTENTION : 6**

##### **D5 : Adhésion à la charte du Parc National des Cévennes**

Il s'agit de décider de faire partie ou non du périmètre d'adhésion au PNC. Or, certaines communes de la Communauté de Communes des Hauts Gardons font partie du cœur.

Les enjeux sont très importants, surtout en terme d'image, pour le tourisme, les exploitations agricoles, l'élevage, les maraichages, etc. ; la chasse sera maintenue et aménagée sur le territoire ; la publicité sauvage sera proscrite ; un plan de constructions intercommunal devra être respecté.

Considérant que les enjeux pour la commune sont déterminants, le conseil municipal décide d'adhérer à la charte du P.N.C. et mandate le Maire pour notifier cette décision à l'établissement public.

**POUR : 11                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

## **D6 : Acquisition des périmètres de protection de captage de la Boissonnade et de Rodet**

Captage de la Boissonnade : les documents d'arpentage ont été signés. L'indemnité proposée par les domaines pour l'acquisition du périmètre de protection immédiat s'élève à 1 786 €. Mme Piastrelli, propriétaire, estime que l'indemnité est faible par rapport aux contraintes induites et directes ; elle fait une contre-proposition à 5 000 €.

Suivant les recommandations de la SAFER, qui nous accompagne sur ces négociations « effectivement, l'emprise d'un P.P.I, un local technique et les servitudes de passage sont plus pénalisantes à la Boissonnade qu'à Rodet en raison de la présence des bâtiments ; cela ne paraît pas anormal d'aller au-delà de l'estimation des domaines.

Le bureau de la SAFER propose deux solutions :

- Indemnité des domaines + indemnité spécifique liée à la proximité des bâtiments (montant à décider)
- Majoration de l'indemnité des domaines de 30 % (à appliquer aussi à Rodet) + indemnité liée à la proximité des bâtiments (à décider)

Le bureau de la SAFER propose la solution la plus juste pour Mme Piastrelli : indemnité des domaines majorée de 30 % (2 322 €) + 1 600 € d'indemnité liée à la proximité des bâtiments soit 3 922 €, compromis entre la 1<sup>ère</sup> proposition (1 786 €) et demande de Mme Piastrelli 5 000 €.

Il faut également envisager la question du déclassement de la route communale : la servitude de passage changerait le long des acacias. Il faudrait prévoir la servitude et la convention de passage au milieu du pré et des conventions de passage jusqu'aux réservoirs.

Réservoir de Rodet : Pour le périmètre de protection immédiat,

M. VEDRINES sera indemnisé à hauteur de l'estimation des domaines majorée de 30 % dans le même cas de figure que précédemment (sans les augmentations liées à la proximité des bâtiments), soit 203 €.

Pour le périmètre de protection rapproché :

M. PLANTIER : 91 € soit 70 € + 30 %  
M. CAMMAL : 17 € soit 50 € minimum même avec + 30%  
Indivision ROUSSON : 260 € (200 €+30%)  
Indivision VEDRINES : 1 € soit 50 € même avec + 30%

*Délibération* : discussion sur les indemnités proposées et mandat donné à M. le Maire pour engager les demandes auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil Général de Lozère pour l'obtention des subventions nécessaires à la réalisation du projet.

Messieurs Jean-Luc Védrières et Pierre Fesquet, concernés personnellement par cette opération, ne prennent pas part au vote.

**POUR : 9**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2**

## **D7 : Demande de D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour le développement économique des hameaux d'Arbousses-La Rouvière :**

M. le Maire fait remarquer les enjeux économiques et sociaux par les points suivants :

Le hameau d'Arbousses est constitué de 5 résidences principales – 3 gîtes ruraux- 1 ferme avicole-piscine privée mis à disposition des associations locales. Un artisan a fait la demande pour l'installation d'un atelier de menuiserie et d'ébénisterie avec logement attenant.

Le hameau de la Rouvière est constitué de 2 résidences principales -1 résidence secondaire – 1 ferme (élevage-maraîchage + marché)

Dans le but de renforcer l'activité économique et sociale de ce secteur de la commune, l'état à travers la D.E.T.R. serait à même d'apporter un financement qui permettrait à la commune de réaliser ses objectifs.

Le montant estimatif des travaux s'élève à **230 739.30 € H.T.**

M. le Maire fait état des capacités d'épargne de la commune et propose un plan de financement suivant :

- ETAT (DETR)	46 147.80 €
- Agence de l'eau	34 610.00 € (acquis)
- Conseil Général	86 493.59 €
- Quote part communale	20 000.00 €
- Emprunt commune	43 487.85 €
	<b>230 739.30 €</b>

Délibération 7 : Demande de subvention (DETR) avec le plan de financement proposé.

**POUR : 11                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

**D8 : demande de DETR : travaux d'isolation de la cantine** en vue de la réalisation d'économie d'énergie : Au vu la consommation d'électricité élevée et du coût de l'énergie, il apparaît nécessaire d'isoler la salle de la cantine.

Les devis qui ont été demandés pour la demande de subvention s'élèvent à :

- 2 699.20 €H.T. pour la maçonnerie
- 9 262.00 € H.T. pour les menuiseries

M. le Maire propose le plan de financement suivant :

- DETR 30 %	3 588.36 €
- C.G. 30 %	3 588.36 €
- Commune 40%	4 784.48 €
- <b>TOTAL</b>	<b>11 961.20 €</b> (aide plafonnée à 60 %)

Délibération 8 : accepte le plan de financement

**POUR : 11                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

**D9 : Idem pour le Conseil Général : travaux d'isolation de la cantine.** Plan de financement

**POUR : 11                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

**D10 : Choix de la banque pour l'aménagement de la Mairie :**

Pour le Crédit Agricole proposition au 26/12/2013

Prêt à taux fixe- échéances constantes (amortissement progressif du capital)

Montant	durée	Taux ann.	Echéance	Tot.intérêts	Taux Trim.	Echéance	Tot. intérêts
40 000 €	15	4.26 %	3663.36€	14 950.33 €	4.22 %	903.18 €	14 190.57€
40 000 €	20	4.57 %	3093.73€	21 874.52 €	4.52 %	762.23 €	20 978.56 €

Pour la Caisse d'Epargne

Prêt à taux fixe-TRIMESTRIELLE

MONTANT	40 000 €	40 000 €
DUREE	15 ANS	17 ANS
TAUX	4.28 %	4.42 %
ECHEANCE	906.85 €	839.75 €
COUT	14 411.00 €	17103.00 €

Simulation de la ligne de crédit pour 80 000 € :

- Caisse Epargne : 165 €/mois
- Crédit Agricole : 211 €/mois

Délibération : choix de la banque : caisse d'épargne.

**POUR : 10                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 1**

**D11 : Adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale)**

Sur les 6 salariées communales, 4 sont intéressées :

L'adhésion donne accès à des avantages sur certains magasins, crédits, voyages, vacances, enfants (comme un comité entreprise)

Cotisation annuelle 2014 : 1161.48 € à ajouter au budget 2014

**POUR : 11                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

**D12 : Décision modificative au budget de la Commune** : M. le Percepteur nous signale qu'il manque des crédits au 66111 (intérêts des emprunts), nous avons eu également plus de recette au 74748 (participation école du Pompidou), il propose donc :

- 66111 : + 300 €  
- 74 : - 300 €

**POUR : 11                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

**D13 : Délibération vœu du conseil municipal relatif au projet de modification des limites des cantons du département.**

Le texte est lu ; le conseil ne souhaite pas délibérer sur la question

### **TRAVAUX à prévoir:**

1/ Logement de la Mairie (VELUX à changer)

2/ Elagage des arbres (cour de l'école) des devis seront demandés aux entreprises locales.

3/ Ligne ORANGE

Diagnostic de la ligne. Des analyses sont encore en cours.

Concernant l'élagage le long de la ligne France Télécom, la mairie ne peut pas intervenir sur du terrain privé (non conventionné).

4/ Déplacement de la colonne de tri : entre le Can des Noyers et le Can de l'Elze, sur le délaissé coté Gardon.

Cela ne provoquerait pas d'augmentation des distances

Il faudra vérifier la sécurisation (proximité du Gardon)

Le Conseil Général n'y voit pas d'inconvénient a priori

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES :réalisation et information**

#### **Accessibilité au temple de la Boissonnade.**

Les entreprises ont été retenues pour la réalisation de la rampe pour les personnes à mobilité réduite.

Les travaux sont prévus pour fin février : 3 semaines de préparation

#### **Village Vacances Martinet et le camping du Martinet**

La Communauté de Communes a délibéré lors du conseil communautaire du 29 novembre 2013 et opté pour la vente du Village de gîtes situé sur la commune de Saint Etienne Vallée Française. (Estimation 560 000 € au domaine)

Le Président de la Communauté de Communes, mandaté par le conseil a consulté l'agence immobilière SALERY qui recommande de passer par la SAFER.

Le conseil communautaire réuni en séance le 13 Janvier 2014 a délibéré sur trois points :

-Délibération1 : Refuser la cession du village de gîtes à la commune de Saint Etienne pour la somme de 200 000 € et proposition lui est faite de revoir son offre.

-Délibération 2 : Confier à la SAFER la vente du Village (permettre la continuité de l'activité).

-Délibération 3 : Engagement de la Communauté de Communes à maintenir l'activité pour 2014 en cas de cession infructueuse.

Le 15 février une commission SAFER pourrait délibérer sur un futur repreneur.

La Communauté de Commune veut vendre au prix évalué par les domaines et souhaite au moins 10 ans d'activité

La séance est levée à 24 heures.